

FDP « Le plagiat dans les e-productions des étudiants : importance, prévention et solutions pour l'Université »

Rapport de synthèse - septembre 2007

1. Introduction :

1.1 Le contexte du projet

De plus en plus au cours de leur formation universitaire, les étudiants sont appelés à rédiger des travaux : analyse de situation-problème ou de cas, compte-rendu de projet, rapport de stage, rapport scientifique, mémoire... Or, la quantité de sources d'information accessibles en ligne s'est considérablement développée, et le copier-coller est devenu très facile. Le risque de plagiat est accru. Perreault (2007, pp. 3-4) recense les résultats d'enquêtes menées en France, aux Etats-Unis et au Canada sur la fréquence du plagiat dans les travaux académiques. Retenons, à titre illustratif, les chiffres suivants : 75% des étudiants déclarent avoir recours au copier-coller quand ils rédigent leurs travaux, presque autant (70%) considèrent qu'un travail type contient au moins 25% de passages copiés-collés (Six degrés, 2006, cité par Perreault).

Le plagiat a toujours existé, mais prend une nouvelle ampleur aujourd'hui, avec la « culture Internet », qui crée chez les jeunes des automatismes d'échanges, d'appropriation de ce que l'on trouve sur le web, de partage de ressources. Copier-coller à partir d'Internet n'est pas nécessairement synonyme de frauder, pour la jeune génération¹.

Le plagiat a des conséquences négatives sur la formation universitaire des étudiants :

- manque au niveau des apprentissages disciplinaires (ce qui a été copié-collé n'est pas assimilé),
- manque au niveau du développement de compétences transversales, notamment la recherche d'information de qualité, le choix critique des sources, la rédaction selon les normes universitaires, la gestion de son temps et de ses efforts...,
- mauvaise acquisition, voire détérioration, de valeurs auxquelles l'université veut sensibiliser : le désir et la curiosité d'apprendre, l'esprit critique, l'honnêteté intellectuelle, le respect du travail d'autrui...

Une généralisation du phénomène de plagiat serait néfaste pour la qualité de la formation des étudiants, pour l'image de l'UCL et pour l'image de la formation universitaire au sens large. Au-delà, ce sont les valeurs et la culture de la société de demain qui sont en jeu.

Ce projet a été soumis lors du FDP 2006 pour analyser la problématique du plagiat à l'UCL et envisager des pistes d'action. Ce rapport présente une synthèse des réflexions menées pendant un an et propose des pistes d'action, dont certaines pourraient être mises en œuvre dès les prochains mois.

1.2 Méthodologie de travail

Jean-François Rees (SC/BIOL/BANI) et Philippe Fonck (CIO), deux promoteurs du projet, ont travaillé en collaboration étroite avec Marcel Lebrun et Françoise Docq, conseillers IPM associés au projet par le FDP, formant à eux quatre le groupe de pilotage du projet.

Comme convenu dans le dossier de soumission, cinq réunions de travail ont été organisées sur l'année 2006-2007, invitant toute personne intéressée (invitation par mailing général et ciblé², par Résonances et via le site web de l'IPM). L'intérêt s'est étendu dans l'Académie et jusqu'aux Hautes Ecoles.

¹ « 77% des étudiants ne croient pas qu'utiliser le copier-coller sans citer les sources soit un geste sérieux et répréhensible ». Enquête du *Center for Academic Integrity*, citée par Perreault (2007, p. 3).

² Une invitation ciblée a été envoyée aux présidents de jury de délibération, selon une liste fournie par l'ADEF.

37 personnes ont participé, une ou plusieurs fois, à ces réunions de travail, se répartissant comme suit :

	Nombre de personnes	Détail
UCL	25	6 facultés (DRT, FLTR, SC, FSA, PSP, ESPO) ; 3 services (CIO, IPM, BIUL) ; 1 autorité (VR affaires étudiantes)
Hautes Ecoles	7	5 Hautes Ecoles
Académie	2	FUCAM et FUNDP
Secondaire	1	1 école
Segec	2	Segec pédagogie et Segec hautes écoles
TOTAL	37	

9 personnes ont participé à 4 ou 5 réunions, formant ainsi un noyau central d'intérêt marqué pour cette problématique. D'autre part, 11 personnes de l'UCL ont manifesté leur intérêt pour la problématique par email, en s'excusant de ne pas pouvoir participer aux réunions. Ces chiffres témoignent d'un réel intérêt pour la problématique du plagiat, à laquelle de nombreux enseignants sont confrontés.

Après une première réunion exploratoire (décembre 2006), les quatre réunions suivantes ont analysé la problématique du plagiat sous différents aspects : sa définition (février 2007), les moyens de prévention (mars), les moyens de détection (avril), les sanctions à apporter (mai).

Chaque réunion a fait l'objet d'une note de synthèse, diffusée aux personnes intéressées via un site sur iCampus (<http://www.icampus.ucl.ac.be/claroline/course/index.php?cid=PLA>)

Parallèlement à ces réunions de travail, le groupe de pilotage du projet s'est documenté sur la problématique du plagiat, notamment sur ce que d'autres universités ont adopté comme position à ce sujet. Les articles et ressources intéressants sont listés en bibliographie.

Il a également exploré les logiciels de détection existants, et testé de manière plus approfondie deux d'entre eux (*Compilatio* et *Urkund*).

Marcel Lebrun et Françoise Docq ont participé à un panel sur la thématique du plagiat, lors du colloque de l'AIPU du mois de mai 2007 à Montréal. Ils ont également travaillé ce thème avec le CEFES³ (Université de Montréal), lors d'un séminaire de travail conjoint, en mai 2007.

Enfin, une « une » de Résonances a été consacrée au thème du plagiat, afin d'y sensibiliser la communauté universitaire.

2. Définition du plagiat, causes et interprétation

Des définitions communes du plagiat, il est intéressant de retenir les idées-clés suivantes :

- « **s'approprier** les mots ou le texte de quelqu'un d'autre, et les **présenter pour siens** » (Petit Robert, 2005),
- autrement dit, **ne pas citer l'auteur** des idées, du texte ou de l'œuvre que l'on utilise.

Ce « pillage de l'ouvrage d'autrui » (Petit Larousse, 1996) est réglementé, dans son volet juridique, par la législation relative au droit d'auteur. Cette législation concerne le contexte de la communication au public d'œuvres dont on ne possède pas les droits. Or, la plupart des travaux d'étudiants ne sont pas communiqués au public (mis à part les mémoires, thèses de doctorat, articles scientifiques d'étudiants-chercheurs... ou travaux d'étudiants publiés imprudemment sur iCampus⁴). D'autre part, l'approche juridique se préoccupe de protéger les auteurs, et alimente donc peu notre préoccupation pour la qualité de la formation universitaire des étudiants. Ceci explique que nous n'ayons pas pris en compte, dans ce projet FDP, l'approche juridique du plagiat. Le détail de l'articulation des approches juridique et pédagogique du plagiat peut être consulté en annexe 1.

³ L'IPM bénéficie d'une bourse d'internationalisation avec le CEFES de l'Université de Montréal et a donc des contacts réguliers avec ce service aux missions proches de celles de l'IPM. L'Université de Montréal a commencé à réagir au phénomène de plagiat en 2003 et dispose donc d'une certaine avance sur l'UCL.

⁴ Publiés imprudemment, c'est-à-dire dans un espace iCampus ouvert au public (non protégé par mot de passe).

Une approche pédagogique du plagiat dans les études universitaires conduit à une définition plus opérationnelle, que nous empruntons au Service des bibliothèques de l'UQAM⁵ :

- « Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source
- Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc. provenant de sources externes sans indiquer la provenance
- Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance
- Réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu au préalable l'accord du professeur
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web »

Ces différentes formes de plagiat illustrent les **deux causes principales** de ce comportement chez les étudiants :

- 1) Un manque au niveau des **compétences méthodologiques** :
 - Méthode de recherche d'information : « réflexe Google », difficulté à analyser la qualité des sources, ignorance des outils de documentation existant à l'université...
 - Méthode de rédaction : ignorance de ce qu'est le plagiat⁶, difficulté à distinguer les idées qui appartiennent à autrui et celles qui nous sont propres, manque de maîtrise des normes de citation des sources, difficulté à s'exprimer par écrit de manière nuancée...
 - Méthode de travail : difficulté à gérer son temps et son effort pour rédiger un travail de qualité...
- 2) Des **attitudes** problématiques en regard des valeurs que l'université veut promouvoir : choix de frauder, soit pour atteindre un haut niveau de qualité (très bonne note), soit pour pouvoir rendre le travail dans les délais impartis, soit pour obtenir une note suffisante sans fournir d'effort. Ou encore, pour « jouer avec le système » de l'université : pour voir si on sera pris, ou parce que l'on sait qu'on ne sera pas pris, ou parce que l'on sait que la sanction encourue est moindre que l'avantage gagné à plagier⁷.

Ces deux catégories de cause se concrétisent de différentes façons, et se combinent l'une avec l'autre. Le plagiat que commet un étudiant dans un contexte donné nécessite dès lors **d'être interprété par l'enseignant**. L'analyse menée lors des réunions de travail a montré que l'on ne peut pas, de manière automatique et universelle, associer le plagiat à une fraude, et dès lors entamer une procédure disciplinaire pour faute grave. Sept dimensions ont été mises en évidence lors de la première réunion de travail, pour interpréter un cas de plagiat donné et aider l'enseignant à choisir les réactions appropriées (voir en annexe 2, et voir également le paragraphe sur les sanctions, en point 5 ci-dessous).

3. Prévention, sensibilisation, formation

La prévention du plagiat est donc à envisager sous deux angles : l'angle des « savoir-faire universitaires » (compétences méthodologiques) et l'angle des « savoir-être » (attitudes et valeurs que l'université veut promouvoir). La « vraie réussite⁸ » s'appuie sur une rédaction de qualité, qui fait intervenir des sources de qualité, et sur des valeurs. La manière de promouvoir cette vraie réussite a été l'objet de la deuxième séance de travail.

⁵ Université du Québec à Montréal, Service des bibliothèques. En ligne sur <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/>

⁶ En particulier à l'heure de la culture du partage sur Internet.

⁷ Woensner (2004) détaille l'estimation bénéfices/risques que font les étudiants et qui les amène à choisir délibérément de plagier.

⁸ Slogan de l'Université de Montréal pour sa campagne de sensibilisation contre le plagiat : « L'intégrité... pour une vraie réussite ».

Cette deuxième séance de travail a mis en évidence l'importance d'envisager également une **prévention indirecte du plagiat, à travers les enseignants**. En effet, une des causes du choix de plagier des étudiants réside dans leur manque de motivation à réaliser les travaux demandés : faible contextualisation du thème à traiter, manque de visibilité de l'utilité du travail pour la formation personnelle, mimétisme avec le manque d'enthousiasme du professeur, consignes peu claires... Faisant écho à Hunt (2003), nous souhaitons rebondir sur la recrudescence des cas de plagiat pour repenser la manière dont on enseigne à l'université.

La deuxième séance de travail a abouti à une liste d'actions de prévention du plagiat⁹, articulée autour des cibles de ces actions :

1) Les étudiants :

- Mettre à leur disposition des ressources les aidant à mieux appréhender le plagiat (site Web d'information, tutoriel d'apprentissage à la citation des sources...).
- Les inviter à s'engager, par une phrase écrite en début de chaque travail et une signature, sur l'intégrité de leur travail.

2) Les enseignants : les sensibiliser aux différents éléments qui, dans leurs dispositifs pédagogiques, peuvent amener les étudiants à plagier (voir une analyse de ces éléments en annexe 3).

3) L'institution dans son ensemble :

- Sensibiliser étudiants et enseignants à la problématique du plagiat et à ses conséquences néfastes sur la formation universitaire.
- Renforcer la formation des étudiants en ce qui concerne le développement des compétences méthodologiques des études universitaires. Veiller à l'équité dans ce domaine, entre les facultés et les programmes d'études.
- Clarifier et compléter le règlement des études et des examens en ce qui concerne le plagiat. Communiquer des règles claires aux étudiants en matière de risques et de sanctions, rappeler ces règles régulièrement.
- Se doter d'un logiciel de détection qui permette une détection systématique du plagiat (voir les arguments dans le paragraphe ci-dessous sur la détection).
- Systématiser les réactions de l'institution face au plagiat : réagir pour ne pas laisser ce phénomène prendre de l'ampleur. Inciter les enseignants à réagir, les outiller, clarifier les réactions et sanctions souhaitables.

Comme on peut le constater, les actions à entreprendre pour prévenir le plagiat sont directement liées aux règles et sanctions (point 5 ci-dessous) et à la détection (point 4 ci-dessous).

De toutes ces idées, nous retenons les pistes ci-dessous, qui nous semblent importantes et possibles à mettre en œuvre **à court terme** (premier quadrimestre 2007-2008) :

- Mettre en place, sur le portail, un site de référence sur le plagiat à destination des étudiants (www.uclouvain.be/plagiat) : quelques informations de base, lien vers Infosphère¹⁰ pour un tutoriel d'auto-formation à la citation des sources, lien vers le règlement des études et des examens, exemple de phrase d'engagement à rédiger en début de travail écrit...
- Mettre en place une campagne de sensibilisation par affiche, à placarder dans les auditoriums et les salles de cours.
- Compléter l'ABCDaire à destination des enseignants et des jurys, en incitant les enseignants à réagir à tout cas de plagiat, même mineur (voir point 5 sur les sanctions, ci-dessous).
- Envoyer un courrier personnalisé aux enseignants pour attirer leur attention sur cette nouveauté.

⁹ La liste complète peut être consultée en annexe 3.

¹⁰ Lien vers l'Infosphère québécois, en attendant que l'Infosphère UCL soit disponible pour les étudiants. Voir le module relatif à la citation des sources à l'adresse

http://www.bibliothèques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module7/citer.html

- Via ce courrier, mettre en valeur les initiatives des formateurs des BIUL en matière de formation des étudiants à la recherche d'information, et encourager les enseignants à intégrer ces formations dans leurs cours.

A moyen terme (deuxième quadrimestre 2007-2008), nous proposons

- Continuer d'alimenter le site uclouvain.be/plagiat : définition et exemples de plagiat, conseils en matière de citation, exemples et contre-exemples de citation, liens vers des sites ressources, annonce et argumentation des sanctions en cas de fraude...
- Acheter une licence pour un an d'un logiciel de détection, pour un test d'une année (3 sessions d'examen) (voir point 4 sur la détection, ci-dessous).
- Envoyer un courriel à chaque étudiant, pour l'informer de la mise en place de ce logiciel de détection, et l'inviter à consulter le site de référence uclouvain.be/plagiat
- Sensibiliser les enseignants au plagiat, selon une approche pédagogique. NB : Une formation IPM à ce sujet est déjà planifiée le 31 janvier 2008.

A plus long terme, nous proposons de

- Mener une réflexion de fond sur la manière dont l'UCL forme les étudiants à la maîtrise des compétences méthodologiques universitaires : analyser les cours et formations existants, leur place dans les programmes, leur efficacité, vérifier que tous les étudiants, dans tous les programmes, bénéficient bien d'une telle formation... Instaurer un cours obligatoire de méthodologie du travail universitaire, incluant la problématique du plagiat, dans tous les programmes de Bac.
- Envisager une collaboration avec l'enseignement secondaire, pour harmoniser les positions et attitudes des enseignants des deux niveaux face au plagiat.

4. Détection

Si l'on s'accorde pour dire que le plagiat est un phénomène nuisible pour la qualité de la formation des étudiants, il est indispensable de ne pas le laisser se développer. Il est dès lors nécessaire que les enseignants puissent détecter les cas de plagiat et y réagir de manière systématique. Il est important que les étudiants voient que la communauté enseignante est vigilante à l'intégrité de leurs travaux.

La séance de travail du mois d'avril a débuté par l'analyse d'un logiciel de détection, *Compilatio*. Les participants avaient pu, avant de venir, tester ce logiciel avec l'un ou l'autre document. *Compilatio* recherche les homologies entre un document qui lui est soumis pour analyse et les documents trouvés sur le web via Google. Les résultats fournis indiquent un pourcentage d'homologie (plus de 35% : feu rouge) et dressent la liste des sites avec lesquels les homologies sont trouvées. On peut consulter chacun des sites de la liste, et comparer, côte à côte, le travail de l'étudiant et le site web concerné.

Si l'analyse du logiciel a montré que celui-ci n'est pas bien adapté aux enseignants, en fonction des disciplines différentes et des types de travaux, la discussion a mis en évidence l'intérêt qu'il y aurait pour l'UCL à posséder un logiciel de détection du plagiat :

- Cela montrerait aux étudiants que l'UCL prend des mesures pour contrer le plagiat.
- Si les étudiants savent qu'il y a un contrôle par rapport au plagiat, ils feront plus attention (principe du radar sur l'autoroute).
- Disposer d'un tel logiciel permettrait davantage d'équité que maintenant. Actuellement, certains enseignants sont attentifs au plagiat et d'autres pas. Certains ont le temps de faire des recherches de copier-coller via Google et d'autres pas. Un même enseignant n'a pas toujours le même degré d'attention (feeling) pour tous ses travaux.
- Cela constituerait un gain de temps lors des corrections : pouvoir filtrer tous les travaux reçus et avoir l'attention attirée sur des travaux douteux.
- Les analyses fournies par un tel logiciel constitueraient des preuves concrètes à présenter en jury de délibération.

Certains risques cependant ne sont pas à sous-estimer :

- Mettre en place un logiciel de détection pourrait donner lieu à une « course aux armements », les étudiants cherchant des moyens de contourner le logiciel.
- Il y aurait un risque, pour la qualité de la formation des étudiants, à investir les ressources dans la répression plutôt que dans la prévention. L'achat d'un logiciel de détection ne devrait pas être la seule mesure d'action ; ce logiciel ne peut se concevoir qu'en appui aux mesures de prévention.
- Un logiciel ne détectera qu'une seule stratégie de plagiat, celle du copier-coller à partir d'Internet. Le plagiat à partir de livres ou de documents hors ligne par exemple, ne sera pas détecté. D'où l'importance de travailler surtout la prévention.

Ni *Compilatio* ni les autres logiciels que le comité de pilotage du projet a pu analyser (*Urkund* notamment) ne se sont révélés convaincants. Le groupe de travail a élaboré un cahier des charges du logiciel idéal, qui se trouve en annexe 4. Parmi les éléments de ce cahier des charges, on mentionne l'intégration du logiciel de détection à iCampus, car c'est sur iCampus que les étudiants déposent, le plus souvent, leurs travaux. Si le logiciel y est intégré, il serait rapide et facile pour les enseignants de l'utiliser : ils ne devraient pas envoyer les travaux des étudiants sur un autre site web (fonctionnement de *Compilatio*) ou demander aux étudiants d'envoyer leurs travaux par email (fonctionnement d'*Urkund*). Or le « principe d'économie » dans l'utilisation de nouvelles technologies est un facteur critique pour leur intégration dans les pratiques¹¹.

Le logiciel idéal n'existant pas, le groupe de travail a envisagé l'idée de **développer ce logiciel**. Un tel développement pourrait s'appuyer sur des modules existants disponibles en Open Source et ne partirait donc pas de zéro. Des financements extérieurs seraient possibles (Région Wallonne notamment, via l'AWT), à combiner avec un financement interne par le FDP. Une expertise existe en FLTR, du côté de Cédric Fairon¹². Le développement en interne permettrait une articulation optimale avec iCampus (Claroline) et avec le portail. Ce développement contribuerait au rayonnement de l'UCL à travers les technologies au service de l'éducation, comme le fait déjà la plate-forme Claroline. Par exemple, les écoles secondaires pourraient apprécier de disposer d'un logiciel de détection du plagiat gratuit et d'une qualité labellisée UCL.

L'idée est à creuser, en prenant en compte que l'achat d'une licence de *Compilatio* par exemple coûte environ 1 euro par étudiant par an¹³, soit environ 25 000 euros par an pour l'UCL (1/2 ETP d'un informaticien développeur).

A court terme, nous proposons d'acheter une licence d'un logiciel (choix à déterminer) pour un an, de manière à expérimenter l'utilisation d'un tel logiciel au sein de la communauté universitaire. Cette expérimentation d'un an permettrait de

- Tester plus en profondeur un logiciel, afin de voir si les faiblesses que nous avons pointées constituent réellement des freins à l'utilisation (si possible, éviter de devoir développer un nouveau logiciel).
- Au cas où le logiciel ne conviendrait pas, identifier avec précision les problèmes à résoudre, les ajouts ou modifications à apporter par le développement d'un nouveau logiciel plus performant (affiner le cahier des charges du logiciel idéal).
- Observer comment la communauté universitaire (enseignants et étudiants) réagit à ce logiciel.

L'achat de ce logiciel pour un an ne peut pas se concevoir sans les actions de prévention à court terme identifiées ci-dessus : campagne de sensibilisation, page de référence sur le portail, sensibilisation des enseignants.

A plus long terme, il s'agira d'assurer le suivi par rapport à l'année de test du logiciel de détection :

- Le logiciel a-t-il été utilisé ? A quelle fréquence ? Par qui (répartition par faculté, proportion d'enseignants...) ?

¹¹ Rabardel P. (1995). *Les hommes et les technologies. Approche cognitive des instruments contemporains*. Paris. Colin.

¹² FLTR, Centre de traitement automatique du langage (CENTAL).

¹³ La licence d'*Urkund* coûte, quant à elle, de 1,5 à 3 euros par étudiant par an.

- Qu'en disent les enseignants ? Estiment-ils utile d'avoir un tel logiciel ? Que pensent-ils de ce logiciel-là ?
- Faut-il poursuivre l'achat de la licence ? Faut-il au contraire envisager de développer un logiciel plus adapté (voir argumentaire dans le point 4 ci-dessous) ?

5. Sanctions

Toute action de prévention ou de détection perd de son sens s'il n'y a pas de réaction de la part des enseignants face aux cas de plagiat. Si l'UCL veut tuer dans l'œuf ce phénomène, elle doit amener les enseignants à réagir face à tout cas qui se présente, qu'il soit minime ou important.

La séance de travail du mois de mai a porté sur les manières de réagir face aux cas de plagiat détectés, en identifiant **2 catégories de plagiat** : les plagiats frauduleux (avec intention de frauder de la part de l'étudiant) et les plagiats non frauduleux (résultats d'un manque au niveau de la méthode du travail universitaire).

1) Les plagiats frauduleux se reconnaissent à :

- Une récidive : l'étudiant a déjà été sanctionné pour plagiat au cours de ses études universitaires.
- Une planification et une organisation de l'acte de plagier : demander à quelqu'un d'autre de rédiger son travail, acheter un travail tout fait sur Internet, dissimuler la copie de certains passages (en changeant des mots, en changeant la ponctuation, en ajoutant des espaces...) etc.

Ces plagiats frauduleux vont à l'encontre des valeurs que l'université veut promouvoir. Dans ce sens, ils doivent être sanctionnés lourdement.

2) Les plagiats sont considérés comme non frauduleux dans les cas où l'enseignant peut raisonnablement interpréter que les passages plagiés sont dus à un manque de maîtrise des règles de citation, à une reformulation maladroite... C'est le cas si :

- L'étudiant peut être considéré comme pas encore acculturé aux normes universitaires : en début d'études, l'un des premiers travaux qu'il rédige, il n'a pas encore eu de cours de méthodologie...
- Quand on l'interroge, l'étudiant ne sait pas que la manière dont il a rédigé son travail peut être considérée comme du plagiat. Il « croyait bien faire ».

Certains cas se situent à la limite entre le non frauduleux et le frauduleux. Par exemple, l'étudiant reconnaît qu'il a plagié intentionnellement, mais il avance des « bonnes excuses » : il voulait rendre le travail dans les temps, des circonstances diverses ont fait qu'il n'a pas pu consacrer le temps nécessaire à rédiger le travail, il sait que ce n'est pas un comportement acceptable, il regrette... Si l'intention de plagier est indéniablement présente, la cause peut être attribuée à un manque de méthode de travail, en l'occurrence, une mauvaise gestion du temps et de l'effort. Les valeurs ne semblent pas être mises en cause par l'étudiant, son objectif final n'était pas de tromper¹⁴.

On le voit, la distinction entre plagiat frauduleux et non frauduleux est soumise à l'interprétation de l'enseignant. Aucun critère d'analyse, mis à part la récidive, n'est entièrement objectif. Tout plagiat doit être interprété au cas par cas comme doivent être réfléchies les réactions.

La séance de travail a également permis de distinguer **3 catégories de réaction** :

- **La réaction académique formative** : demander à l'étudiant d'améliorer son travail avant de le soumettre à la correction, signaler les passages plagiés à l'étudiant et lui enlever des points en conséquence, ne pas accepter de noter le travail pour la session en cours (ne pas mettre de note)... Il ne s'agit pas d'une sanction mais bien d'une réaction ; elle vise à permettre à l'étudiant d'améliorer ses compétences en rédaction, sans le pénaliser au niveau de la réussite du cours. Cette réaction est du ressort de l'enseignant.
- **La sanction académique** : donner une note de 0 pour l'examen ou un « T », ajourner l'étudiant à la session suivante, annuler la session, ajourner à l'année suivante... Cette sanction vise à signifier

¹⁴ On parle ici d'un plagiat grossier, naïf, un « bête » copier-coller. Si on observe que le copier-coller a été manipulé, maquillé, on pourrait considérer qu'il s'agit d'un plagiat frauduleux, malgré les bonnes excuses que donne l'étudiant. Cela lui a en effet pris du temps de dissimuler les passages copiés.

à l'étudiant que son travail ne correspond pas aux critères de qualité d'un travail universitaire et à le pénaliser pour un comportement non acceptable. Cette sanction suit le règlement des études et des examens relatif aux tricheries. Elle est prise par le jury de délibération.

- **La sanction disciplinaire** : telle que définie dans le règlement des études et des examens, elle peut aller de l'avertissement au renvoi définitif de l'université, et est administrée par le Vice-recteur aux affaires étudiantes.

Tout cas de plagiat détecté devrait donner lieu à une convocation de l'étudiant par l'enseignant. L'enseignant qui détecte un plagiat devrait toujours signaler à l'étudiant qu'il a repéré le plagiat et entendre son explication. Cette explication intervient d'ailleurs dans l'interprétation du caractère frauduleux ou non du plagiat.

Les plagiats frauduleux devraient faire l'objet d'une sanction académique et d'une sanction disciplinaire.

Pour les plagiats non frauduleux, c'est à l'enseignant d'estimer si une réaction formative est suffisante pour faire prendre conscience à l'étudiant de la gravité du plagiat, ou s'il faut passer la main au jury de délibération pour une sanction académique.

La réunion de travail a estimé utile **d'outiller les enseignants et les jurys de délibération** dans l'interprétation d'un cas de plagiat : donner des **points de repère** pour estimer si le cas doit être jugé comme frauduleux ou non et pour choisir la sanction appropriée. Un « arbre de décision », ou une grille d'interprétation, pourraient ainsi être construits et diffusés via l'ABCDAire. Ce genre d'outil contribuerait également à une meilleure équité envers tous les étudiants au sein de l'UCL (mêmes points de repère partout).

Les cas de plagiat dans les **mémoires, thèses, ou tout travail de fin d'étude** sont particulièrement problématiques. D'une part, ces travaux d'intégration sont censés permettre à l'étudiant de montrer qu'il a acquis les différentes compétences et attitudes attendues de lui à l'issue d'une formation universitaire. Un plagiat représente donc un échec dans la démonstration de ces compétences et attitudes. D'autre part, ces travaux étant diffusés au public via les bibliothèques, les passages plagiés constituent une infraction en regard de la législation sur les droits d'auteur. La communauté enseignante devrait donc assurer une vigilance particulière pour ces travaux, et ne laisser sortir aucun travail qui contient du plagiat.

L'idée-clé de récidence

La réflexion autour des réactions et sanctions face au plagiat s'articule autour de l'idée-clé de **récidence**. En effet, on peut admettre que l'étudiant fasse des erreurs en cours d'apprentissage, qu'il plagie une fois, intentionnellement ou sans s'en rendre compte. Dès le moment où il a été convoqué pour plagiat chez un enseignant, qu'il a dû refaire un travail ou qu'il a été sanctionné, bref, qu'il est bien conscient que l'université considère le plagiat comme un acte répréhensible, tout nouveau plagiat qu'il commet peut être considéré comme intentionnellement frauduleux. Cette récidence pourrait ainsi être un élément objectif d'interprétation. Mais cela nécessite de mettre en place un système de « mémoire » des cas de plagiat.

Le groupe de travail a imaginé à ce propos qu'une « fiche pédagogique » pourrait être conservée pour chaque étudiant, par exemple par le conseiller aux études dont dépend le programme d'études suivi par l'étudiant. Il devrait être convenu avec l'ensemble de la communauté enseignante que tout cas de plagiat, minime ou important, doit être signalé au conseiller aux études, pour être consigné dans la fiche pédagogique de l'étudiant. Ce contact avec le conseiller aux études pour signaler un plagiat permettrait à l'enseignant de savoir si l'étudiant a déjà commis un plagiat précédemment et s'il est donc dans une situation de récidence ou non.

Le fait de mettre en place un système qui permet d'identifier les récurrences créerait de la cohérence dans les réactions de la communauté enseignante face au plagiat et renforcerait l'idée que le plagiat est une fraude. Le fait que la fiche pédagogique individuelle soit accessible uniquement par le conseiller aux études, et seulement en cas de besoin, assure un respect de la confidentialité et de la personne de l'étudiant. Bien sûr, ce système représenterait une nouvelle responsabilité (donc un surcroît de travail) pour les conseillers aux études. Mais, si l'ensemble des mesures évoquées dans ce document se mettent correctement en place, il y aura beaucoup moins de plagiat au fur et à mesure des années.

A court terme, nous proposons de

- Envoyer un courrier aux enseignants pour les inciter à réagir à tout cas de plagiat, même mineur : au minimum, rencontrer l'étudiant pour lui signaler que l'on a repéré le plagiat et lui signifier les conséquences.
- Compléter l'ABCDAire à destination des enseignants et des jurys, en leur proposant des points de repère pour interpréter un cas de plagiat (frauduleux ou non) et choisir la réaction/sanction appropriée.
- Clarifier le règlement des études et des examens, afin que les étudiants voient clairement que le plagiat est sanctionnable.
- Organiser une réunion d'information à destination des présidents de jury, au cours de laquelle la prorectrice à l'enseignement et à la formation et le vice-recteur aux affaires étudiantes donnent des balises pour les réactions à adopter en cas de plagiat.

A plus long terme, nous proposons de

- Affiner la réflexion autour de la récurrence et du moyen de garder mémoire des plagiat pour chaque étudiant.

6. Bibliographie – sources d'information

Bergada, M. (2004). *Internet: Fraude et déontologie selon les acteurs universitaires*. Portail d'information relatif au plagiat dans les études universitaires. En ligne : <http://responsable.unige.ch/>

Gouvernement du Québec, Commission de l'éthique de la science et de la technologie – CEST-Jeunesse (2005). *Le plagiat électronique dans les travaux scolaires, une pratique qui soulève des questions éthiques*. En ligne : <http://www.ethique.gouv.qc.ca/Le-plagiat-electronique-dans-les.html#documents>

Hunt, R. (2003). *Four Reasons to be Happy about Internet Plagiarism*. In *Teaching Options*. Publication du centre de pédagogie universitaire de l'Université d'Ottawa. En ligne. http://www.uottawa.ca/academic/cut/options/aout_03/plagiarism.htm

Perreault, N. (2007, janvier). Le plagiat et autres types de triche scolaire à l'aide des technologies : une réalité, des solutions. *Profweb, le carrefour québécois pour l'intégration des TIC en enseignement collégial*. En ligne : [http://site.profweb.qc.ca/index.php?id=2301&tx_profwebdossiers_pi1\[uid\]=3](http://site.profweb.qc.ca/index.php?id=2301&tx_profwebdossiers_pi1[uid]=3)

Six degrés, Compilatio.net et Sphinx Développement (2006). *Les usages d'Internet dans l'enseignement supérieur : De la documentation... au plagiat*. En ligne : <http://www.compilatio.net/enquete.php>

Université de Montréal (2006). *Intégrité, fraude et plagiat. L'intégrité pour une vraie réussite*. Site Web de sensibilisation. <http://www.integrite.umontreal.ca/>

Woessner, C. M. (2004, April). Beating the House : How Inadequate Penalties for Cheating Make Plagiarism an Excellent Gamble. *PS: Political Science & Politics, APSA Journal*. En ligne : <http://www.apsanet.org/imgtest/BeatingTheHouseCheating.pdf>

Logiciels de détection

Compilatio : <http://www.compilatio.net> (logiciel français)

Turnitin : <http://turnitin.com> (logiciel USA)

Urkund : <http://www.urbund.com> (logiciel suédois)

7. Synthèse : pistes d'action proposées

A court terme (septembre à décembre 2007)

<i>Actions</i>	<i>Quand</i>	<i>Qui, avec qui</i>
1. Mettre en place, sur le portail, un site de référence sur le plagiat à destination des étudiants (www.uclouvain.be/plagiat) : quelques informations de base, lien vers Infosphère pour auto-formation à la citation des sources, lien vers le règlement des études et des examens, exemple de phrase d'engagement à rédiger en début de travail.	Dès octobre 2007 (une page d'accueil suffit au début)	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe de pilotage du projet • Lien avec équipe du portail • Lien avec BIUL, pour l'articulation avec Infosphère
2. Mettre en place une campagne de sensibilisation par affiches, à placarder dans les auditoriums et les salles de cours.	Affiches en place dès la fin novembre, avant le début de la période des travaux et des examens	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe de pilotage du projet • Financement des affiches par les autorités
3. Clarifier le règlement des études et des examens, afin que les étudiants voient clairement que le plagiat est sanctionnable.	En novembre-décembre	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe de pilotage du projet • Autorités de l'UCL
4. Compléter l'ABCDAire à destination des enseignants et des jurys (points de repère pour interpréter le plagiat et choisir des réactions/sanctions appropriées).	En novembre-décembre.	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe de pilotage du projet • Autorités de l'UCL • Mme Volon (cabinet du Vice-Recteur aux affaires étudiantes), pour l'ABCDAire
5. Envoyer un courrier aux enseignants pour attirer leur attention sur les modifications du règlement et de l'ABCDAire et pour les inviter à réagir à tout cas de plagiat. Y valoriser les formations à la recherche d'information organisées par les BIUL.	Envoi du courrier fin décembre, en vue de la session d'examens de janvier.	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités de l'UCL
6. Organiser une réunion d'information à destination des présidents de jury, au cours de laquelle la prorectrice à l'enseignement et à la formation et le vice-recteur aux affaires étudiantes donnent des balises pour les réactions à adopter en cas de plagiat.	Fin décembre, début janvier	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités de l'UCL

A moyen terme (deuxième quadrimestre 2007-2008), nous proposons

<i>Action</i>	<i>Quand</i>	<i>Qui, avec qui</i>
1. Continuer d'alimenter le site uclouvain.be/plagiat : définition et exemples de plagiat, conseils en matière de citation, exemples et contre-exemples de citation, liens vers des sites ressources, annonce et argumentation des sanctions en cas de fraude...	Janvier à mai	<ul style="list-style-type: none"> Comité de pilotage du projet Lien avec BIUL, pour l'articulation avec Infosphère
2. Acheter une licence pour un an d'un logiciel de détection, pour un test d'une année (3 sessions d'examen). La licence couvrirait l'ensemble de l'université, et tous les professeurs seraient invités à utiliser le logiciel.	Enseignants prêts à utiliser le logiciel début mai (pour la remise des travaux en session d'examen de juin)	<ul style="list-style-type: none"> Comité de pilotage du projet IPM pour informer et former les enseignants à l'utilisation du logiciel
3. Envoyer un courriel à chaque étudiant, pour l'informer de la mise en place de ce logiciel de détection, et l'inviter à consulter le site de référence uclouvain.be/plagiat	Fin avril	<ul style="list-style-type: none"> Comité de pilotage du projet Autorités pour l'envoi du courriel
4. Sensibilisation des enseignants au plagiat, selon une approche pédagogique. NB : Une formation IPM à ce sujet est déjà planifiée le 31 janvier 2008.		<ul style="list-style-type: none"> IPM

A plus long terme (année académique 2008-2009)

<i>Action</i>	<i>Qui, avec qui</i>
1. Assurer le suivi de l'année expérimentale de logiciel de détection. Selon l'évaluation réalisée, acheter une nouvelle licence ou se lancer dans le développement d'un nouveau logiciel.	<ul style="list-style-type: none"> Comité de pilotage du projet ? (mais plus de financement FDP ?) L'IPM ?
2. Affiner la réflexion autour de la récurrence et du moyen de garder mémoire des plagiats pour chaque étudiant.	<ul style="list-style-type: none"> Les autorités ? L'ADEF ?
3. Mener une réflexion de fond sur la manière dont l'UCL forme les étudiants à la maîtrise des compétences méthodologiques universitaires : analyser les cours et formations existants, leur place dans les programmes, leur efficacité, vérifier que tous les étudiants, dans tous les programmes, bénéficient bien d'une telle formation... Instaurer un cours obligatoire de méthodologie du travail universitaire, incluant la problématique du plagiat, dans tous les programmes de Bac	<ul style="list-style-type: none"> L'ADEF ?
4. Envisager une collaboration avec l'enseignement secondaire, pour harmoniser les positions et attitudes des enseignants des deux niveaux face au plagiat.	<ul style="list-style-type: none"> L'IPM ?